COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 7 VALLÉES

PLUI DE L'HESDINOIS

PLAN DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

PIÈCE N°6.3

LE PARCQ

P.L.U.i. approuvé le 8 mars 2016

N

W E

S

0 250 m

WAMIN

HUBY-SAINT-LEU

GRIGNY

MARCONNE

SAINTE AUSTREBERTHE

AUCHY-LES-HESDIN

Patrimoine repéré au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du code de l'urbanisme

- Bâtiment remarquable
- Espace vert protégé
- Haies dans l'emprise urbaine
- Haies hors emprise urbaine

- Espace naturel
- GR - GRP
- Itinéraire équestre

Principe de corridor écologique

- Forêt
- Pelouses calcicoles
- Zones humides